

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES MULTI ISR COURT TERME - Part I CODE ISIN : FR0014002Y75

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP de classification "obligations et autres titres de créance internationaux", cherche à réaliser une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence l'indice composite 40% €STR + 30% JPM EMU 1-3Y TR + 30% Markit Iboxx BBB 1-3Y (dividende et/ou coupon réinvesti), sur une durée de placement recommandée de 1 an minimum, tout en respectant une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Le FCP bénéficie du Label ISR de l'Etat français, qui favorise l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance.

L'univers d'investissement du FCP est défini comme suit : ensemble des fonds (i) de toutes capitalisations sur les marchés de la zone Euro ou internationaux, toutes devises confondues et (ii) associés à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG).

I. Démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG)

Elle s'effectue en trois étapes et porte sur 90% minimum de l'actif net du FCP :

1. La Société de Gestion du FCP sélectionne préalablement des fonds cibles disposant du label de finance durable ISR (ci-après « le label ISR ») ;
2. La Société de Gestion analyse ensuite pour chaque fonds cibles présélectionné, dans lesquels le FCP souhaite investir, les 6 (six) critères suivants (définis dans le Règlement du FCP) que sont, les objectifs généraux et enjeux Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance (ESG) recherchés par le fonds, la structure de l'équipe ISR, la politique d'exclusion, la méthodologie d'analyse et de notation des critères ESG mise en œuvre par les entreprises dans lesquelles le fonds investit, la gestion des controverses, et La politique d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue) ;

L'équipe de gestion (i) analyse ainsi les différents éléments obtenus de la société de gestion du/des fonds cibles, lesquels sont basés a minima sur la documentation produite par cette dernière et sur les comptes-rendus d'entretiens menés par l'équipe ; (ii) puis détermine une notation au travers d'une grille, selon une méthodologie propriétaire (critère par critère puis au niveau global).

3. A l'issue de la procédure de notation, l'équipe de gestion procède à la sélection de chacun des OPC cibles pour composer l'allocation du fonds, tout en identifiant le cas échéant les incohérences entre les stratégies de gestion des fonds cibles et de celle du FCP.

Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

II. Investissement et exposition au sein de l'univers d'investissement

Le FCP sera alors investi au minimum à hauteur de 90% dans des OPC ayant préalablement obtenus le label ISR (France).

Les investissements du FCP sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion. La société de gestion sélectionne des OPC sur la base d'une analyse globale des sociétés sélectionnées, tant qualitative et quantitative comme détaillé dans le Prospectus du FCP.

Le FCP pourra sélectionner des OPCI dans de l'immobilier physique (bureaux, commerces,...) et en instruments financiers liés à l'immobilier, de toutes zones géographiques et principalement de l'Union européenne à hauteur de 10% maximum de son actif.

Exposition du FCP (en % de son actif net) : Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 90% à 110% dont obligations spéculatives 35% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -2 et +3 - Actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques de 10% maximum dont marchés émergents 10% maximum - OPCI (Organismes de Placement Collectifs Immobilier) de 5% maximum.

Indicateur de référence I Indice composite 40% €STR + 30% JPM EMU 1-3Y TR + 30% Markit Iboxx BBB 1-3Y (dividende et/ou coupon réinvesti).

Affectation des revenus I Capitalisation pure.

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la société de gestion chaque jour avant 10H30. Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France. Les ordres reçus chaque jour sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Date de règlement/livraison J+2.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux en France.

Durée de placement minimum recommandée I 1 année minimum. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 1 an. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne retraite.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Le niveau 2 reflète principalement l'exposition du fonds en produits de taux de courtes maturités.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatif et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Risque de liquidité I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.15%*
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Les frais courants** sont fondés sur une estimation des frais qui seront prélevés sur le prochain exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSEES

Le Fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds | 2021

Date de lancement de la part | 15/09/2021

Devise de référence | EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire | CACEIS Bank.

Cette catégorie de parts est tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels.

Ce FCP est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le prospectus du FCP ou sur le site internet : www.eres-gestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus, rapport annuel, documents périodiques et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) | Ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion de portefeuille: Eres gestion 115, rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

Sa valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux "U.S. Persons" telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.eres-gestion.com et/ou dans le prospectus du FCP.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.eres-gestion.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur simple demande.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCP pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/11/2022.